

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Colle carrelages rapide

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015041

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / du mélange** Mortier prêt à l'emploi

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/fournisseur :**

Weber

Saint-Gobain Weber Beamix B.V.

Postbus 7932

5606 SH Eindhoven

T: +31 (0)40 259 79 11

info@weberbeamix.nl

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

In case of an emergency call a doctor  
national information center for intoxications (NVIC)

Website: [www.vergiftigen.info](http://www.vergiftigen.info)

Telefoonnummer: +31 (0) 30 274 8888

NVIC is only accessible for professionals

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les résultats de tests sur des animaux ont montré que les mélanges à base de ciment avec plus de 1% de ciment provoquent une irritation grave de la peau et des lésions oculaires graves, de sorte que le classement de ces mélanges H315 et H318 n'est pas basé sur le calcul des ingrédients ou le pH dans ce cas.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS05

GHS07

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2020

#### Nom du produit Colle carrelages rapide

(suite de la page 1)

#### Mention d'avertissement Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment Portland, gris

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux :

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	sable de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-75%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, gris ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH203 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 1 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 1 %	25-50%
CAS: 7778-18-9 EINECS: 231-900-3 Reg.nr.: 01-2119444918-26-xxxx	sulfate de calcium, naturel substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2-5%

SVHC néant

#### Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2020

**Nom du produit Colle carrelages rapide**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Remarques générales:

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données.

**après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau.

##### après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

##### après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** Le produit n'est pas combustible.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière

Veiller à une aération suffisante.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Éviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

**Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2020

**Nom du produit Colle carrelages rapide**

(suite de la page 3)

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de contrôle**
**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

No CAS	Désignation de la substance	% Type	Valeur	Unité
<b>CAS: 14808-60-7 sable de quartz</b>				
VLEP	Valeur à long terme: 0,1 mg/m <sup>3</sup> pour la fraction alvéolaire			
<b>CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium, naturel</b>				
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>			

**Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

Valeurs limites générales pour poussière irritante (non classée ailleurs):

 Poussière irritante inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>

 Poussière irritante respirable: 3 mg/m<sup>3</sup>

 Poussière quartz alvéolaire (dioxyde de silicium cristallin): 0,1 mg/m<sup>3</sup>
**Remarques supplémentaires:**

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

**Protection respiratoire :**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre respiratoire court terme :

Filtre P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Protection des mains :** Gants de protection.

**Matériau des gants** Gants de coton imprégnés avec du nitrile (conforme à la norme EN 374-1)

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

FR

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2020

**Nom du produit Colle carrelages rapide**

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Indications générales.**

<b>Couleur :</b>	selon désignation produit
<b>Odeur :</b>	non caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non applicable
<b>Inflammabilité</b>	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :</b>	Non déterminé.
<b>supérieure :</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair</b>	non applicable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>pH</b>	alcalin
<b>Viscosité :</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
<b>dynamique :</b>	Non applicable.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau :</b>	Durcit en cas de contact avec de l'eau.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité :</b>	non déterminé

#### 9.2 Autres informations

<b>Aspect:</b>	Aucune.
<b>Forme :</b>	poudre
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>EU-VOC (%)</b>	0,00 %
<b>EU-VOC (g/L)</b>	0,0 g/l
<b>Changement d'état</b>	
<b>Point/l'intervalle de ramollissement</b>	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé.
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.

#### Informations concernant les classes de danger physique

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2020

**Nom du produit Colle carrelages rapide**

(suite de la page 5)

<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions aux acides

Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en formant de l'hydrogène.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
<b>CAS: 65997-15-1 ciment Portland, gris</b>			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg	(Rabbit)
<b>CAS: 65997-16-2 Calcium_Aluminat-Klinker</b>			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)

**de la peau :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Provoque une irritation cutanée.

**des yeux :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation :**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2020

**Nom du produit Colle carrelages rapide**

(suite de la page 6)

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**
**Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
**PBT**: Non applicable.

**vPvB**: Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Remarque :**

Le produit contient des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

**Remarque :** Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

**Autres indications écologiques :**
**Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation :**

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

**Catalogue européen des déchets**

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

10 13 11	déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10
10 13 14	déchets et boues de béton
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisant

**Emballages non nettoyés :**
**Recommandation :**

Evacuation conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

**Produit de nettoyage recommandé :** Agiter les sacs minutieusement.

FR

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2020

**Nom du produit Colle carrelages rapide**

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

 ADR, ADN, IMDG, IATA  
 Classe néant

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA néant

**14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

**Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

**"Règlement type" de l'ONU:** néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH) (Candidate List, Annexes XIV and XVII)

Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)

Directive 2004/42/CE (VOC), cf. section 9

**Directive 2012/18/UE**
**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Restriction: 47

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

EUH203 Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2021

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2020

### Nom du produit Colle carrelages rapide

(suite de la page 8)

**Service établissant la fiche technique de sécurité:** Department research & development

**Contact :**

R&D manager

+31 40 259 7911

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.